

RCS : SOISSONS

Code greffe : 0203

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SOISSONS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00019

Numéro SIREN : 881 609 663

Nom ou dénomination : MULTINET PRO SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2023 sous le numéro de dépôt 3147



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
SOISSONS

76 rue Saint-Martin
02200 SOISSONS
Tél : 03 23 53 04 82
contact@greffe-tc-soissons.fr

MULTINET PRO SERVICES
3 COUR DU PETIT COUVENT
02570 CHEZY SUR MARNE

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : MULTINET PRO SERVICES

Numéro RCS : 881 609 663

Numéro Gestion : 2021B00019

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse 3 COUR DU PETIT COUVENT
: 02570 CHEZY SUR MARNE

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2022

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposés le : 08/12/2023

Sous le numéro : 3147

Délivré à Soissons le 11 décembre 2023

Le Greffier,

Alexandre RIERA

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)			
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels		7 750		7 750	3,33	7 750	5,04
Autres immobilisations corporelles		15 994	5 502	10 492	4,57	9 648	5,27
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières		2 325		2 325	1,00	1 726	1,12
TOTAL (I)		26 069	5 502	20 567	8,84	19 124	12,43
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés		124 405		124 405	53,45	80 490	52,31
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs		2 212		2 212	0,95		
. Personnel		1 600		1 600	0,69		
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices							
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		2 151		2 151	0,92	6 620	4,30
. Autres							
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		81 825		81 825	35,15	47 641	30,96
Charges constatées d'avance							
TOTAL (II)		212 193		212 193	91,16	134 751	87,57
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		238 262	5 502	232 760	100,00	153 876	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 2 000)	2 000	0,86	2 000	1,30
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	200	0,09	200	0,13
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	12 498	5,37	11 217	7,29
Résultat de l'exercice	68 681	29,51	31 580	20,52
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	83 378	35,82	44 998	29,24
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	485	0,21	131	0,09
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 475	10,94	66 551	43,25
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	9 118	3,92	3 619	2,35
. Organismes sociaux	17 661	7,59	1 561	1,01
. Etat, impôts sur les bénéfices	11 324	4,87	3 573	2,32
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	63 790	27,41	18 088	11,75
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 315	0,56	430	0,28
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	20 212	8,68	14 925	9,70
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	149 381	64,18	108 878	70,78
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	232 760	100,00	153 876	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	431 314		431 314	100,00	223 339	100,00	207 975	93,12	
Chiffres d'Affaires Nets	431 314		431 314	100,00	223 339	100,00	207 975	93,12	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges									
Autres produits			8	0,00	1	0,00	7	700,00	
Total des produits d'exploitation (I)			431 322	100,00	223 340	100,00	207 982	93,12	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			120 430	27,92	166 378	74,50	-45 948	-27,61	
Impôts, taxes et versements assimilés			4 727	1,10	430	0,19	4 297	999,30	
Salaires et traitements			183 299	42,50	17 284	7,74	166 015	960,51	
Charges sociales			31 432	7,28	1 326	0,59	30 106	N/S	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			4 736	1,10	766	0,34	3 970	518,28	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			3	0,00	4	0,00	-1	-24,99	
Total des charges d'exploitation (II)			344 627	79,80	186 187	83,37	158 440	85,10	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			86 695	20,10	37 153	16,64	49 542	133,35	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)									
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées									
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)									
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)									
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			86 695	20,10	37 153	16,64	49 542	133,35	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	590	0,14			590	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	590	0,14			590	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-590	-0,13			-590	N/S
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X)	17 424	4,04	5 573	2,50	11 851	212,65
Total des Produits (I+III+V+VII)	431 322	100,00	223 340	100,00	207 982	93,12
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	362 641	84,08	191 760	85,86	170 881	89,11
RÉSULTAT NET	68 681	15,92	31 580	14,14	37 101	117,48
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier						

MULTINET PRO SERVICES
 3 Cour du Petit Couvent
 02570 CHEZY-SUR-MARNE
 Tél. : 06 51 48 63 13 - 06 17 46 14 13
 SIRET : 881 609 663 00029

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Etat des créances = 132 693 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 325		2 325
Actif circulant & charges d'avance	130 368	130 368	
TOTAL	132 693	130 368	2 325

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 2 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice			

4.2 - Etat des dettes = 149 381 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	485	485		
Fournisseurs	25 475	25 475		
Dettes fiscales & sociales	103 208	103 208		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	20 212	20 212		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	149 381	149 381		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 15 240 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 264
Dettes fiscales & sociales	11 976
Autres dettes	
TOTAL	15 240

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 431 314 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	431 314	100,00 %
TOTAL	431 314	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 17 424 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	86 695		86 695
Résultat financier			
Résultat exceptionnel	-590		-590
Participation des salariés			
TOTAL	86 105	17 424	68 681

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

A VOS COMPTES

"copie certifiée conforme à l'original"

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

MULTINET PRO SERVICES
3 Cour du Petit Couvent
02370 CHEZY-SUR-MARNE
Tél. : 06 51 48 61 72 - 06 17 46 14 13
SIRET : 881 609 663 00029

MULTINET PRO SERVICES

Société à responsabilité limitée

au capital de 2 000,00 Euros

Siège social : 3 COUR DU PETIT COUVENT

02570 CHEZY SUR MARNE

R.C.S : 881 609 663

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22/09/2023 **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le ~~31/12/2022~~ faisant ressortir un **bénéfice** de ~~68 680,91~~ Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **12 497,56** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **81 178,47** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **81 178,47** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 57 058,47 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 24 120,00 Euros

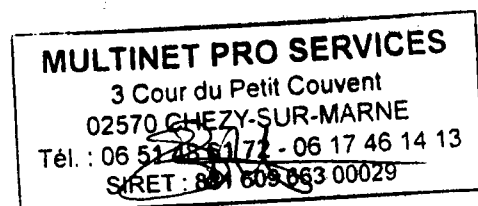
Il convient de vous informer que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code général des impôts pourront opter pour leur assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire de 21% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux, soit un taux d'imposition global de 34.5%.

De plus, conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire libératoire ou imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu, seront désormais prélevés à la source.

Pour copie certifiée conforme

La gérance

"Certifié conforme à l'original"



MULTINET PRO SERVICES

S.A.R.L. au capital de 2 000,00 Euros

Siège social : 3 COUR DU PETIT COUVENT

02570 CHEZY SUR MARNE

R.C.S : 881 609 663

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22/09/2023

Le 22/09/2023,
à 10h00,

Madame Rougui SAM, détenant 2 000 parts sociales, associés de la société **MULTINET PRO SERVICES**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Madame Rougui SAM, préside la séance en qualité d'associé possesseur de 0 actions.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ? Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020,
- ? Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, et affectation des résultats,
- ? Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- ? ~~Approbation des conventions~~,
- ? Quitus à la gérance,
- ? Questions diverses.

R.S

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
 - du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître **un bénéfice de 68 680,91** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **un bénéfice de 68 680,91** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **12 497,56** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **81 178,47** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **81 178,47** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **57 058,47** Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de **24 120,00** Euros

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

R.S

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

